

CONCOURS DE PROJETS

CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE SPORT POLYVALENTE ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS À SALVAN

RAPPORT DU JURY – AOÛT 2022





MANDANT / MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projets est organisé par la commune de Salvan, mandataire et maître d'ouvrage, en collaboration avec le canton par le Service Immobilier et Patrimoine (SIP).

SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET OBJECTIF DU CONCOURS

La zone du Tinderet a fait l'objet d'aménagements progressifs et hétéroclites : stands de tir, tennis/patinoire avec buvette et vestiaires, surface de parking, pistes de pétanque, locaux d'une société de canyoning. À l'exception de ces deux derniers, les installations sont délabrées et disparates. Le Conseil Communal de Salvan a la volonté de procéder à un aménagement harmonieux et réfléchi de ce site particulier en intégrant dans la mesure du possible les éléments existants.

La zone du Tinderet est située au sud du village de Salvan, en face de villas et au bord d'une route communale. À proximité de la zone artisanale, elle est délimitée par des roches moutonnées et une forêt dont les sentiers mènent au bas des Marécottes, notamment au zoo. Cette forêt de grands feuillus comporte des blocs de grimpe, un sentier finlandais, une petite carrière de cristaux.

Le sol du Tinderet est en partie marécageux mais comporte aussi des prés pâturés ainsi qu'un parking gravillonné. Le site est traversé par une route forestière qui mène à un ancien stand de tir. Celui-ci, comme un autre stand plus ancien encore est vétuste et inutilisé. L'ancien stand petit calibre (aujourd'hui local de la société de Jeunesse) a été rénové, comme la buvette et les vestiaires qui jouxtent la surface de sport qui était un tennis l'été et est transformé en patinoire provisoire l'hiver. Le plus grand bâtiment au centre de l'espace est privé et exploité par la société Aventure - No Limits Canyon. Six pistes de pétanque y ont été aménagées en 2021 ; l'implantation d'une rampe de skate est à l'enquête publique. Une ligne électrique qui devrait bientôt être supprimée (2024) la survole.

Des aménagements, des désaffectations et certaines rénovations se sont succédés au fil des années, selon les circonstances et les nécessités mais sans vision globale. L'état actuel n'est pas satisfaisant tant sur le plan esthétique que fonctionnel et n'est plus viable à moyen terme.

Le conseil communal a décidé de procéder à un aménagement global harmonieux de cette zone. À budget contenu, le projet prendra en compte les concepts de développement durable et d'intégration paysagère. Ainsi, ce développement devra prendre en compte l'environnement bâti et ses habitants, ainsi que les richesses naturelles de l'endroit. Dans la mesure du possible et selon la pertinence, il conviendra d'intégrer/adapter certains éléments bâtis existants

Depuis plus de 10 ans, plusieurs groupes de travail ou d'intérêt ont réfléchi à la question et dégagé quelques pistes. La plus importante est la création d'une patinoire qui constituerait aussi une surface de sport estivale. Mais l'objectif est d'intégrer cette construction imposante dans une zone de loisirs offrant des espaces de jeux, de sports, de détente et de rencontre intergénérationnelle, tout en gardant un dialogue harmonieux avec le paysage et forêt existante - éléments forts de ce site.

La composante touristique doit également être intégrée : hébergement, accueil de camping-cars, liaison pédestre avec Les Marécottes... Enfin les remarquables espaces naturels environnants sont aussi à prendre en compte et à exploiter.

La réalisation d'une surface de sports polyvalente (patinoire, sports d'été, spectacle, musique, marché, ...) est donc la première étape d'un aménagement global du site qui pourrait se développer par étape.

La buvette et les vestiaires seront exploitable en toutes saisons et constitueront un lieu de rencontres pour l'ensemble du site.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure par invitation selon les articles 3.1.b; 3.3 et 8 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 6 alinéa c, d'une procédure sur invitation selon l'art. 12 alinéa bbis de l'AIMP du 25 novembre 1994 (état 01.07.2010) et l'art. 11 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 (état 01.01.2012).

Le présent concours n'est pas soumis à la législation sur les marchés publics.

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Les normes, lois et règlements suivants sont à appliquer :

- La loi du 31 janvier 1991 sur l'intégration des personnes handicapées et les directives du 28 octobre 1993 concernant la construction adaptée aux personnes handicapées y compris les aménagements extérieurs.
- Normes SIA 500 «construction sans obstacles».
- Prescription de protection incendie AEA1 2015
- La loi sur l'énergie du 15 janvier 2004 et l'ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations du 09 juin 2004.
- Selon l'art. 27bis de la loi cantonale sur les constructions et des articles 24 c) et 36 c) de son ordonnance d'application, l'immeuble projeté devra être construit en conformité avec les normes SIA 260 et suivantes (parasismique).

ARCHITECTES INVITÉS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours s'adresse à des groupes formés obligatoirement d'un bureau d'architecture responsable du groupe et d'un bureau d'architecte paysagiste.

Les architectes suivants ont répondu à l'invitation pour participer au concours :

- Revaz Architectes, Martigny
- Collectif DER architectes, Saxon & Les Marécottes
- DARE architectes, St-Pierre-de-Clages
- Simon Pillet architecte, Martigny
- Delaloye architectes SA, Martigny
- Atelier Charvoz Architectes, Sion
- Atelier iT architectes, Martigny

Les architectes invités doivent vérifier qu'ils ne se trouvent pas dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F) 027/606.74.01 (D)).

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification. Un architecte, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du Jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de la remise du projet.

CRITÈRES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec les infrastructures existantes.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Traitement paysagé, dialogue et intégration à la nature environnante
- Économie et durabilité générale du projet.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 7 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents le 26 avril 2022.

COMPOSITION DU JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

Président

Philippe Venetz Architecte cantonal, SIP

Membres non-professionnels

Florian Piasenta Président de la commune de Salvan

Jean-Luc Rahir Vice-président de la commune

Michaël Jacquier Conseiller communal

Membres professionnels

Laurent Vuilleumier Architecte EPF SIA, Pampigny

Jean-Pascal Moret Architecte EPF SIA, Sion

Catia Neto Architecte-paysagiste, SIP

Suppléants non-professionnels

Michèle Gay Conseillère communale

Stéphane Fellay Responsable services techniques de Salvan

Suppléant professionnel

Christophe Lugon-Moulin Architecte, SIP

Experts

Laurent Revaz Président du Hockey Club Salvan

Luc Pignat Directeur Vallée du Trient Tourisme

Lucie Volorio-Rebelle Représentante citoyenne et familles

Dorothee Bender Conseillère communale

Claude-Alain Gailland Représentant No Limits Canyon

Nicolas Corger Ingénieur civil

EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le Service Immobilier et Patrimoine (SIP). Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

7 équipes ont accepté l'invitation au concours pluridisciplinaire, 7 projets ont été retournés dans les délais.

Toutes les maquettes ont été remises, sur place, dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Le projet N°02 empiète sur la parcelle 8884 propriété de No limits Canyon.

Le projet N°03 englobe intégralement la parcelle 8884 située hors périmètre et démolit le bâtiment de No limits Canyon.

Respect des prescriptions

Les projets N°01 et 02 ne respectent pas, de manière ponctuelle, la distance réglementaire de min. 10m. à la forêt.

La distance légale minimale entre les bâtiments et l'axe de la route communale seront à vérifier sur les projets N°05 et 06.

Les distance de sécurité incendie entre bâtiments (AEAI-DPI 15-15) seront à vérifier sur les projets N°02 et 07.

Tous les projets proposent de manière générale des locaux et wc accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Le projet N°06 ne propose pas de toiture sur la surface de sport.

Valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA et surfaces brutes de plancher, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni le mardi 30 août 2022 à la salle des combles de la maison communale de Salvan.

Préalablement au jugement, il a passé en revue l'ensemble des 7 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 7 projets au jugement, mais d'exclure des prix les projets N°03 et 06 ne respectant pas pleinement le programme-règlement du concours.

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale dans leur relation au site, aux infrastructures et accès existants mais aussi dans leur organisation structurelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les projets suivants sont éliminés :

- N°05 KLYEIRYA
- N°06 JOUBARBE ,THYM, SAUGE, 1,2,3

2^e tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs utilisateurs ont analysés les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité et de manière plus approfondie, portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage, de l'ingénieur civil et de l'architecte paysagiste. Sont étudié entre autre la relation avec le site bâti et naturel, la qualité et l'ambiance des espaces extérieurs. Mais aussi l'organisation et la qualité des espaces intérieurs ainsi que le fonctionnement général du projet et son économicité. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus avec les futurs utilisateurs. Le jury a pu évaluer in situ les projets sélectionnés. Les projets suivants sont éliminés :

- N°02 LA LIJA DE LA DJUE
- N°07 LA CANOPÉE

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 35'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 3 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°04	PYROPHORUS	CHF 13'000.- HT
-------------	------------	-----------------

2^e rang / 1^{ère} mention

Projet N°01	PODIUM	CHF 8'000.- HT
-------------	--------	----------------

3^e rang / 2^e mention

Projet N°03	ROCK THE FOREST	CHF 6'000.- HT
-------------	-----------------	----------------

Une rémunération de CHF 2'000.- HT est attribuée à chacun des quatre projets non primés.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury relève la qualité et la diversité des propositions présentées.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°04 «Pyrophorus» la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet prend la nature comme fil conducteur de son concept. Il cherche à minimiser l'impact construit dans le site paysagé afin de préserver et valoriser l'ambiance naturelle et bucolique qui se dégage du lieu.

La répartition programmatique en deux volumes implantés de manière sensible s'impose naturellement. Le site retrouve un certain ordre. Le bâtiment de la buvette /vestiaire à l'échelle des constructions alentours s'ouvre sur le village et la surface sportive et culturelle, prenant de la distance avec les habitations proches, s'installe à l'arrière dans la clairière, élément identitaire du lieu. La couverture légère et fine s'inscrit dans le paysage comme un élément au caractère éphémère et poétique. La toile semble simplement tendue entre les deux collines bordant la clairière.

Le projet s'inscrit dans la philosophie du projet de Parc naturel régional du Trient en y intégrant les quatre axes stratégiques de celui-ci dans son concept d'aménagement. Le projet répond pleinement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître de l'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 142 (édition 2014).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu **le jeudi 15 septembre 2022 à 17h30** à la salle des combles de la maison de commune de Salvan, La place 24, 1922 Salvan

Les projets y seront exposés jusqu'au jeudi 29 septembre 2022, week-end non compris, entrée libre de 14h00 à 17h00.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité décide
d'attribuer le 1^{er} rang, 1^{er} prix au projet n° 4,
devise "PYROPHORUS"
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Salvan, le 30 août 2022

Philippe Venetz

Florian Piasenta

Jean-Luc Rahir

Michaël Jacquier

Laurent Vuilleumier

Jean-Pascal Moret

Catia Neto

Michèle Gay

Stéphane Fellay

Christophe Lugon-Moulin

Laurent Revaz

Luc Pignat

Lucie Volorio-Rebelle

Dorothee Bender

Claude-Alain Gaillard

Nicolas Corger







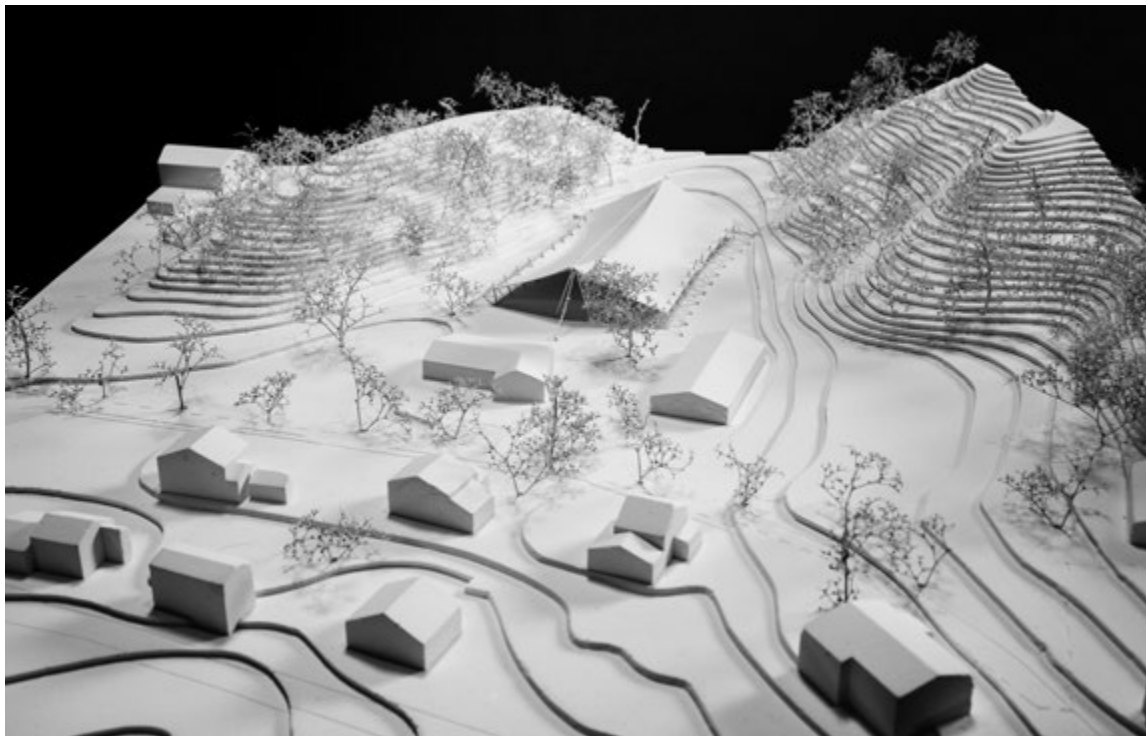








PROJETS PRIMÉS



N°04 PYROPHORUS

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

ATELIER CHARVOZ ARCHITECTES, SION

AVEC ATELIER MOJO ARCHITECTE, MONTREUX

Collaborateurs et collaboratrices :

Charvoz Bastien, Cardona Djavan

ATELIER GREPT, ARCHITECTURE DU PAYSAGE,

ST-GINGOLPH

Collaborateurs et collaboratrices :

Quesada Natan, Clotilde Rigaud



A première vue, le projet «Pyrophorus» surprend en proposant une structure légère, presque éphémère que l'on ne s'attend pas à rencontrer à la montagne. Pourtant, à y regarder de plus près, la proposition séduit et répond remarquablement à la problématique posée par le concours.

L'intégration dans le site se fait de manière très fine en fractionnant le programme en deux entités distinctes pour composer un ensemble harmonieux avec le bâtiment existant du canyoning. Ainsi, les vestiaires, la buvette et les locaux techniques prennent place simplement à l'avant, côté route, dans un bâtiment d'un niveau en bois alors que la surface d'activités couverte s'étire à l'arrière sous la forme d'une toile tendue au fond du vallon, parallèlement à la topographie. Les espaces libres entre ces trois constructions forment une petite «place du village» en forme de L qui s'animera au gré des manifestations et activités sur le site. L'éloignement de l'espace polyvalent par rapport au quartier de villas voisines permettra d'atténuer favorablement les nuisances sonores ; l'échelle trouvée pour le bâtiment en bois intègre parfaitement le bâtiment déjà présent au milieu du site. L'ensemble bénéficie des synergies entre ces deux programmes complémentaire d'activités. Concernant les places de stationnement, le fait de prévoir un emplacement spécifique en gravier-gazon de 26 places pour les grandes manifestations permet de diminuer l'impact des places aménagées de façon permanente le long de la route.

Sur le plan fonctionnel, le jury s'interroge sur la position de la buvette par rapport à l'espace couvert ainsi que le trajet entre les vestiaires et la surface de glace en hiver. Le dimensionnement des câbles et de la structure porteuse devra faire l'objet d'un grand soin afin de ne pas perdre la belle légèreté et le caractère flottant du chapiteau. Le plateau de l'ancienne patinoire laissé libre est jugé très positivement au vu de l'ouverture qu'il offre pour le développement futur de la zone.

Finalement, l'ensemble du jury s'accorde pour saluer la polyvalence qu'offre, de manière très simple, cette proposition, ainsi que l'adéquation entre l'expression de cette fine toile avec les enjeux du développement des activités de loisir en montagne. Le choix exact de la teinte du tissu sera le marqueur du choix entre l'intégration dans le milieu naturel et l'affirmation du programme festif qu'elle abrite.



CONCEPT D'IMPRESSION

Le concept d'impression est un projet de développement durable qui vise à créer un environnement de travail agréable et sain, tout en préservant l'environnement. Ce projet est basé sur les principes de la conception durable, qui vise à créer des bâtiments et des espaces qui sont bons pour les personnes et pour la planète. Le projet est basé sur les principes de la conception durable, qui vise à créer des bâtiments et des espaces qui sont bons pour les personnes et pour la planète.

AVIS D'IMPACT

Le projet de développement durable est un projet qui vise à créer un environnement de travail agréable et sain, tout en préservant l'environnement. Ce projet est basé sur les principes de la conception durable, qui vise à créer des bâtiments et des espaces qui sont bons pour les personnes et pour la planète.

AVIS 1: préserver, favoriser et valoriser la biodiversité et le paysage

Le projet de développement durable est un projet qui vise à créer un environnement de travail agréable et sain, tout en préservant l'environnement. Ce projet est basé sur les principes de la conception durable, qui vise à créer des bâtiments et des espaces qui sont bons pour les personnes et pour la planète.

AVIS 2: créer un espace de vie et un paysage durable

Le projet de développement durable est un projet qui vise à créer un environnement de travail agréable et sain, tout en préservant l'environnement. Ce projet est basé sur les principes de la conception durable, qui vise à créer des bâtiments et des espaces qui sont bons pour les personnes et pour la planète.

Avis 3: développer des offres et les inscrire sur les valeurs locales et culturelles de territoire. Le projet de développement durable est un projet qui vise à créer un environnement de travail agréable et sain, tout en préservant l'environnement. Ce projet est basé sur les principes de la conception durable, qui vise à créer des bâtiments et des espaces qui sont bons pour les personnes et pour la planète.

Avis 4: valoriser les valeurs, promouvoir le territoire du PNR et créer un grand espace de qualité. Le projet de développement durable est un projet qui vise à créer un environnement de travail agréable et sain, tout en préservant l'environnement. Ce projet est basé sur les principes de la conception durable, qui vise à créer des bâtiments et des espaces qui sont bons pour les personnes et pour la planète.



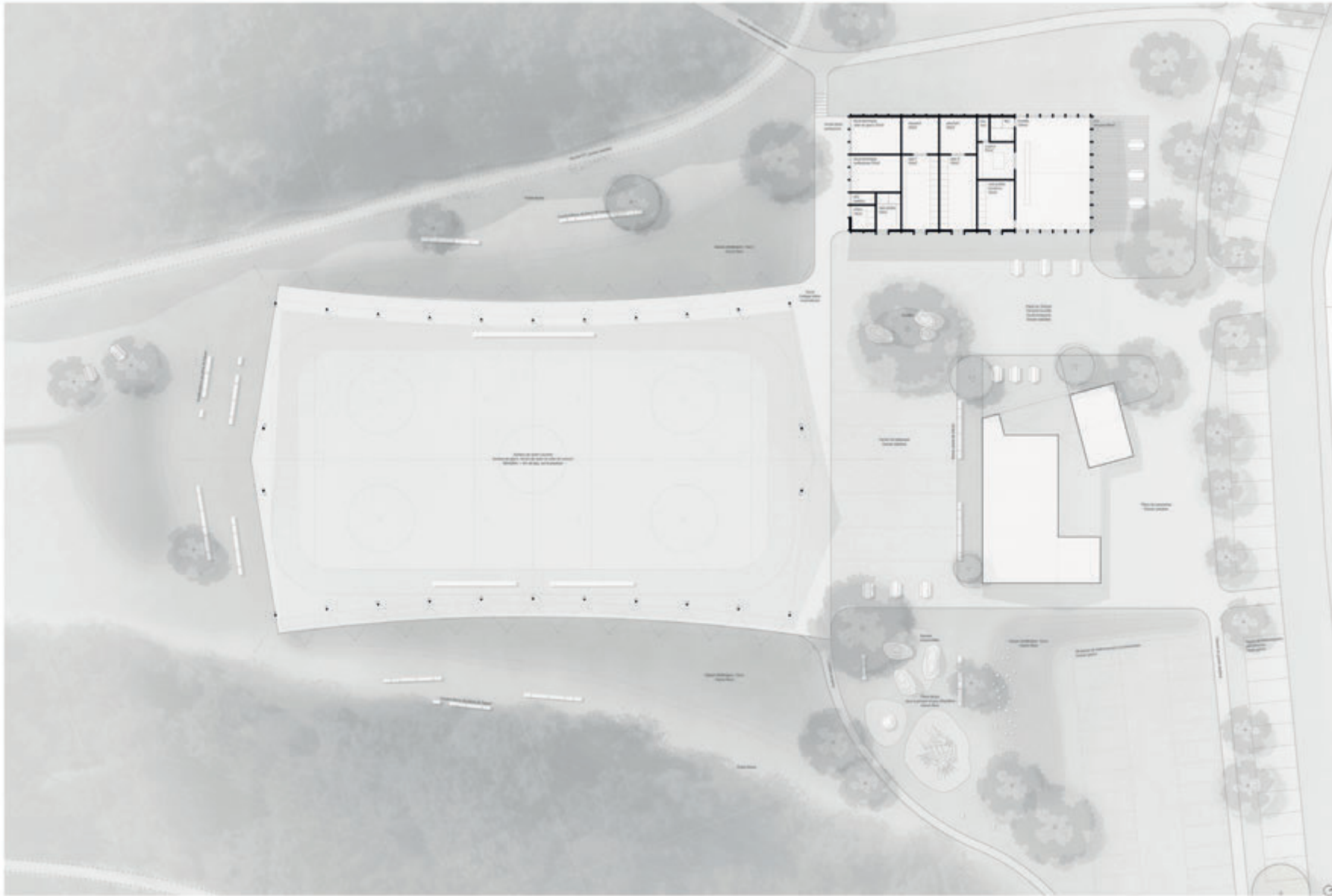
- Site du Parc naturel régional du Vézère
- Site du Parc naturel régional du Vézère
- Site du Parc naturel régional du Vézère
- Site du Parc naturel régional du Vézère



Préserver, favoriser et valoriser la biodiversité et le paysage

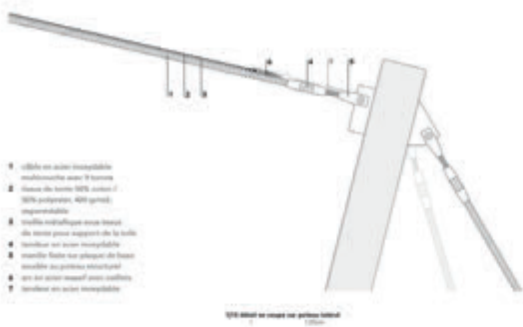


100% photogrammétrie



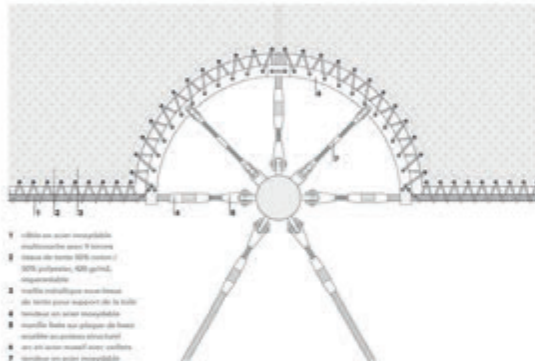
CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE SPORT POLYVALENTE ET L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS A SAJAN
PYROPHORUS

N°04 PYROPHORUS



- cibles en acier inoxydable
- structure avec 9 colonnes
- dalle de terre 50% béton / 50% polystyrène, 400 grammes, imperméabilisée
- treillis métallique avec tirant de terre pour support de la dalle
- treillis en acier inoxydable
- ossature faite sur pilotage de base
- ossature en béton armé
- ancrage en acier inoxydable
- treillis en acier inoxydable

1000 cibles en acier inoxydable



- cibles en acier inoxydable
- structure avec 9 colonnes
- dalle de terre 50% béton / 50% polystyrène, 400 grammes, imperméabilisée
- treillis métallique avec tirant de terre pour support de la dalle
- treillis en acier inoxydable
- ossature faite sur pilotage de base
- ossature en béton armé
- ancrage en acier inoxydable
- treillis en acier inoxydable

1000 cibles en acier inoxydable

STRUCTURE
 La structure structurale à cibles présente une ossature à ciel ouvert de construction très simple, barbelée. Une structure générale composée de cibles en acier inoxydable supportant la dalle de terre. Des tirants métalliques assurent la stabilité de la structure. Les tirants sont réalisés en acier inoxydable à haute résistance, qui assurent la tenue de la structure dans le cas de fortes vents. Les tirants sont réalisés en acier inoxydable à haute résistance, qui assurent la tenue de la structure dans le cas de fortes vents. Les tirants sont réalisés en acier inoxydable à haute résistance, qui assurent la tenue de la structure dans le cas de fortes vents.

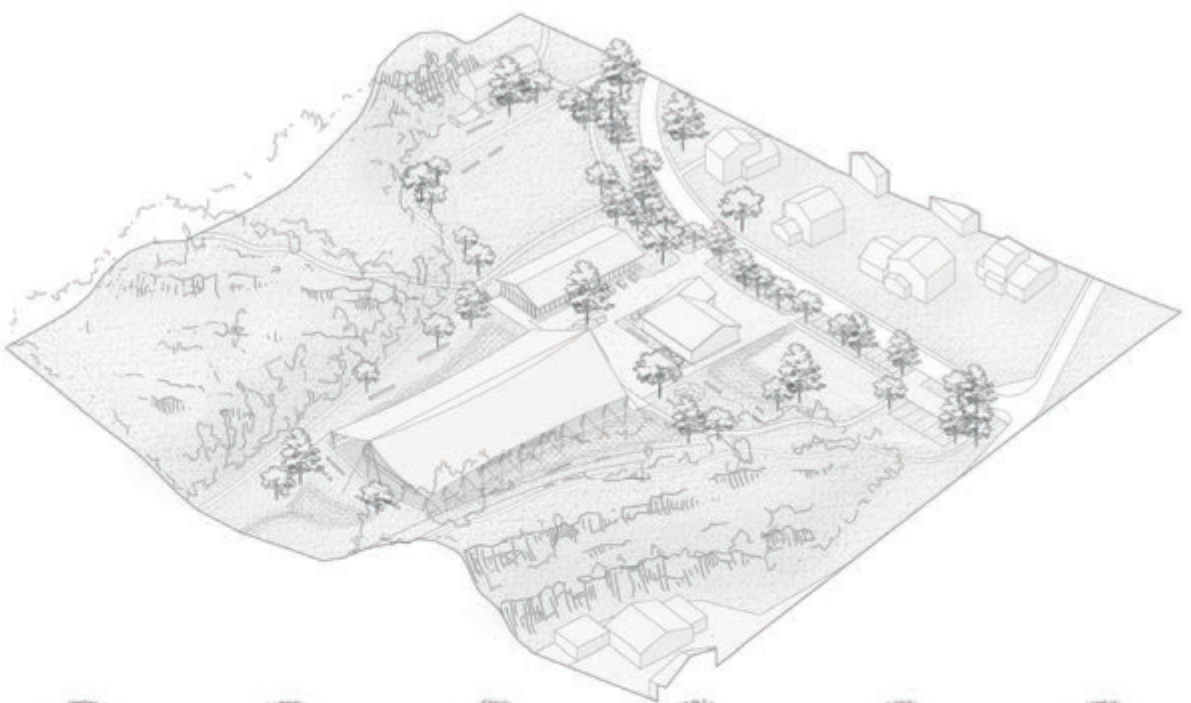


ossature
 Treillis de terre 50% béton / 50% polystyrène, 400 grammes, imperméabilisée, le treillis est fixé sur la dalle de terre.

treillis métallique
 Treillis métallique avec tirant de terre pour support de la dalle, le treillis est fixé sur la dalle de terre.

structure à cibles tendues
 Structure en acier inoxydable multi-cibles avec 9 colonnes, les cibles sont tendues sur les piliers. Structure en béton armé en pilotage de base.

surface polystyrénée
 La surface polystyrénée est imperméabilisée indépendamment de la construction.



Concept original
 Le projet était de la question des formes, entre l'équipe architecte et l'équipe client, entre le fait de la réaliser, entre le fait de la réaliser. Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important. Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important. Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important.

Structure
 Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important. Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important. Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important.

Structure
 Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important. Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important. Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important.

Structure
 Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important. Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important. Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important.

Structure
 Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important. Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important. Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important.

Structure
 Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important. Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important. Le client de la ville avait dit, le fait de réaliser de la forme, est quelque chose qui est très important.



ETAPES
 Dans le fait de réaliser le projet, il y a eu des étapes. Dans le fait de réaliser le projet, il y a eu des étapes. Dans le fait de réaliser le projet, il y a eu des étapes.



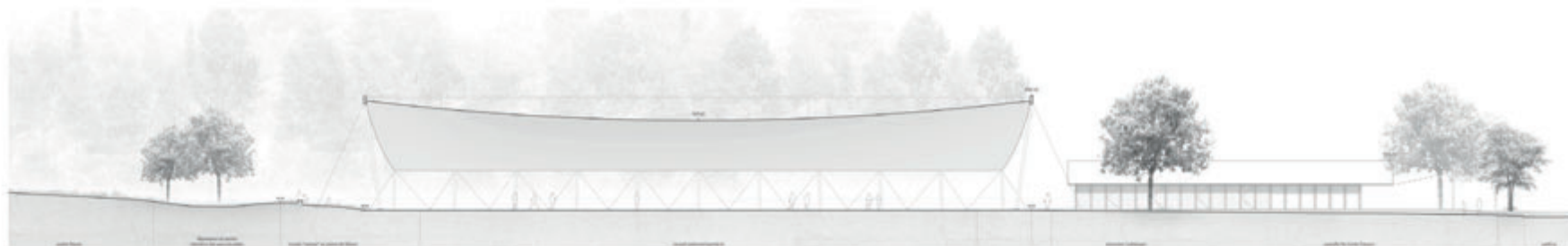
ETAPES
 Dans le fait de réaliser le projet, il y a eu des étapes. Dans le fait de réaliser le projet, il y a eu des étapes. Dans le fait de réaliser le projet, il y a eu des étapes.



ETAPES
 Dans le fait de réaliser le projet, il y a eu des étapes. Dans le fait de réaliser le projet, il y a eu des étapes. Dans le fait de réaliser le projet, il y a eu des étapes.



ETAPES
 Dans le fait de réaliser le projet, il y a eu des étapes. Dans le fait de réaliser le projet, il y a eu des étapes. Dans le fait de réaliser le projet, il y a eu des étapes.



01



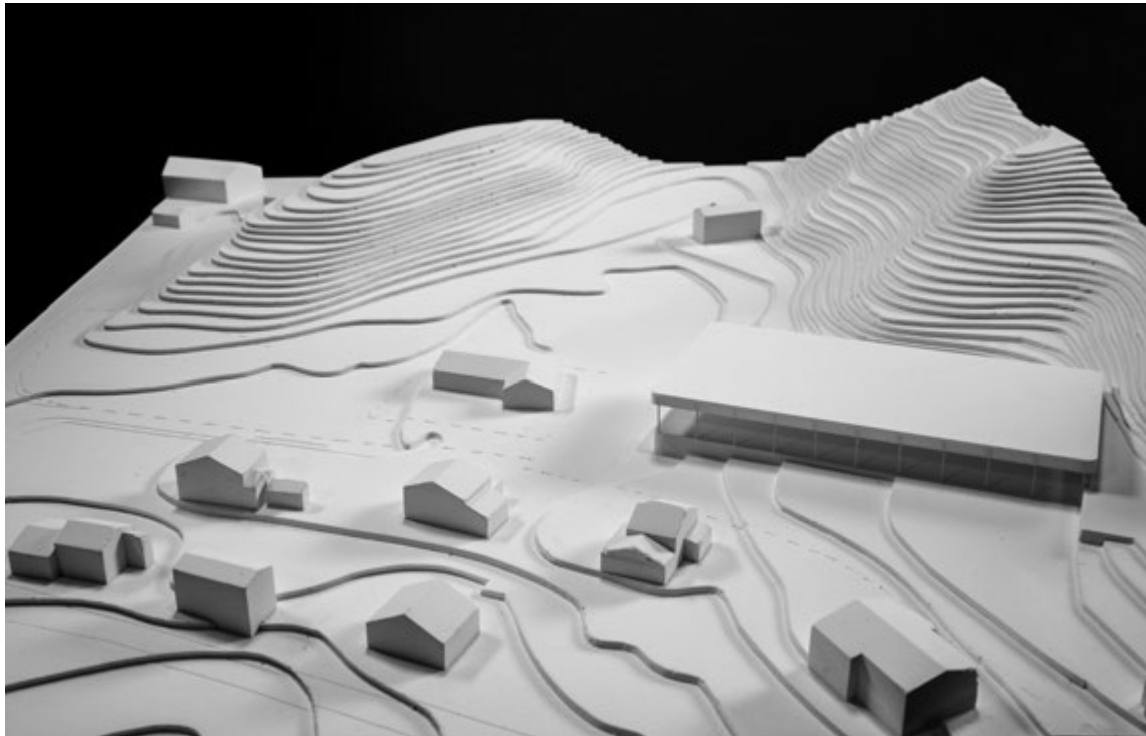
02



03

CONOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE SPORT POLYVALENTE ET L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS A SAJAN PYROPHORUS

N°04 PYROPHORUS



N°01 PODIUM

2^E RANG / 1^{ÈRE} MENTION

DARE ARCHITECTES SARL, ST-PIERRE-DE-CLAGES

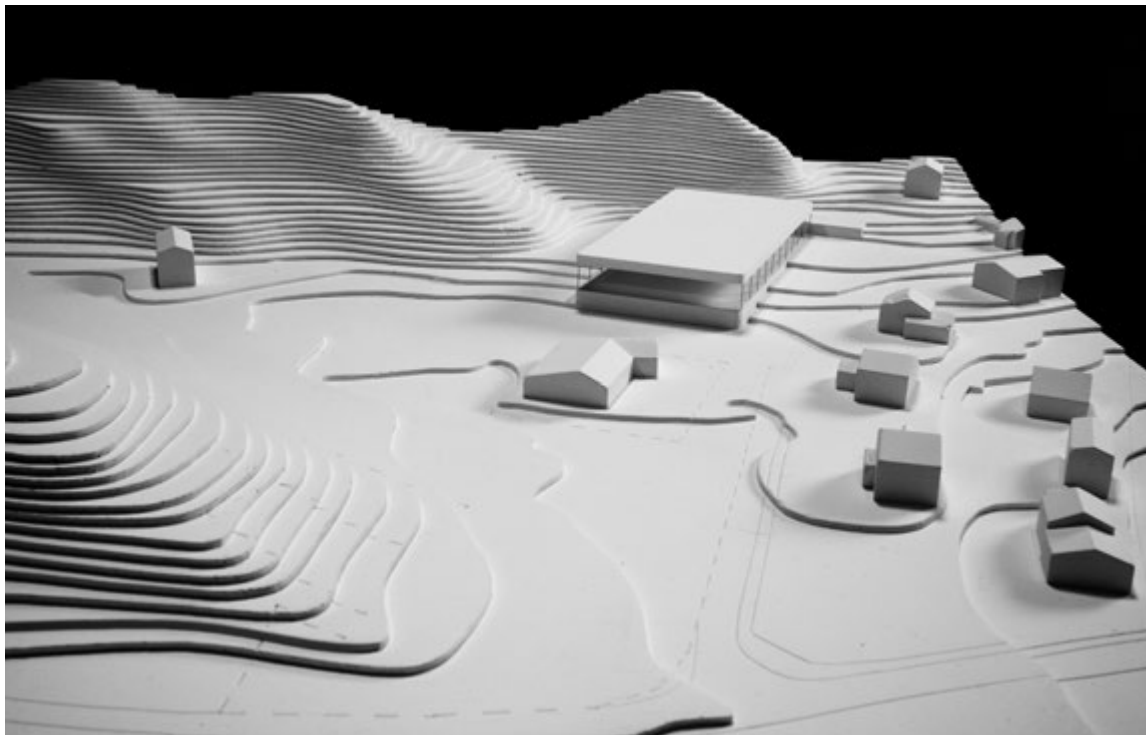
Collaborateurs et collaboratrices :

Gras Alice, Burgaud Delphine, Bertuchoz Gaëtan,
Bergerre Milena, Cretton David

ATELIER PLUM, ARCHITECTE PAYSAGISTE, GENÈVE

Collaborateurs et collaboratrices :

Enjolras Samuel



Le projet exploite la topographie artificielle existante pour proposer un volume unique s'implantant dans l'axe du chemin du Bougnon et terminant la zone bâtie en direction du vallon. Le nouvel espace couvert se connecte au village dans la partie supérieure offrant une place d'entrée et renforçant le lien entre la surface polyvalente et le village. Le niveau inférieur s'organise entre le nouveau volume et le bâtiment du canyoning permettant d'offrir une zone d'activité, bien dimensionnée, enrichie par la nouvelle buvette, le local de la jeunesse et les terrains de pétanque. Les autres installations extérieures s'étendent en direction du vallon de manière mesurée permettant de préserver l'espace naturel.

Le jury relève la recherche d'économie du projet par la réutilisation du socle existant et la sensibilité du travail d'intégration des volumes fermés dans la déclivité du terrain. Cependant, le fonctionnement général du site souffre de ce double niveau de référence. En particulier, le manque de lien entre la buvette et la surface polyvalente. En empiétant partiellement, sur la distance à la zone forêt, dans l'angle Sud-Ouest, le projet s'implante de manière harmonieuse, offrant une mise à distance par rapport à la route et au bâtiment existant. Le jury questionne les proportions du volume projeté en particulier pour la façade avale. Malgré le travail de l'enveloppe proposé, adoucissant la présence de la couverture, le choix du niveau d'implantation supérieur génère une façade de plus de dix mètres, rendant le rapport d'échelle entre le nouveau volume et les bâtiments existants déséquilibré.

Le nouveau volume se veut représentatif de sa fonction et assume son caractère d'infrastructure publique. Très bien adapté à l'activité hivernale prévue, le caractère du bâtiment incite moins à la plurifonctionnalité souhaitée par le maître d'ouvrage. La disposition du programme proposée limite la flexibilité désirée pour des événements de taille divers.

Pour terminer, la proposition offre une image aboutie sous sa forme actuelle mais limite l'évolution possible de la zone en créant une limite avec la zone naturelle préservée.

PODIUM

aménagement de la zone sportive et de loisirs du Tirolet

Un village construit par le travail des collines

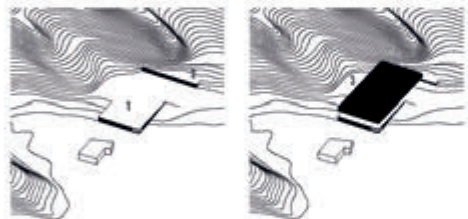
Ce nouvel aménagement proposé pour la zone de loisirs du Tirolet permet de faire cohabiter de multiples activités de manière fluide dans un site remarquable. Situé au sud du village de Salvan, le site propose une richesse naturelle multiple grâce à la situation entre deux collines et sa situation centrale. Le projet « podium » s'inscrit dans une logique de préservation des lignes fortes de ce paysage et d'un aménagement harmonieux et peu impactant pour son environnement. Cette directrice est de venir préserver les deux collines existantes et son caractère local, végétation, espace ouvert, etc. d'un côté une zone structurée à l'est, comme cela pour l'accueil des campings-car et de l'autre côté l'intégration de la zone dans le paysage et son aménagement fluide vers le village dans sa partie supérieure.

Le projet les parties d'une volonté de construire et d'aménager comme un second volume végétal dans la continuité du bâtiment de campagne afin d'intégrer au mieux ce programme dans cet environnement. Ainsi ce bâtiment existant s'inscrit dans une volumétrie globale de paysage : colline, bâtiment, colline. La géomorphologie du village est donc conservée.

Ce concept permet de réaliser les plateformes forestières existantes pour mettre en place le nouveau parking au sud du bâtiment de campagne et de construire une grande surface de piscine sans changer le caractère champêtre actuel de la route communale. Ainsi, le plan des végétations et des infrastructures paysannes tend à conserver au maximum le caractère montagneux du site et en particulier à maintenir un certain rythme d'implantation respectueux de la zone dans lequel elle s'inscrit que ce soit avec la proximité du village et des états alentours.

Un nouveau podium vers le paysage

La proposition de nouvelle zone de sport s'appuie sur le relief artificiel existant dans une logique d'équilibre de moyen et d'impact minimal sur le terrain actuel. Ce parti pris est renforcé par les caractéristiques techniques existantes de cette zone puisque le relief se compose de hauts et de bas qui ont été également le cas pour la zone de parking. Le concept de base repose donc dans le montage de ce relief afin d'y intégrer le programme de la manière la plus fluide possible et de créer un nouveau lien forestier. La différence de niveau actuel et ses dimensions importantes de la plateforme permettent d'imaginer un relief au premier et deuxième étages : une strate aménagée dans le prolongement du relief en partie inférieure accueillant la boucle, la piscine et le sc public... et une strate supérieure s'appuyant sur le relief pour l'aménagement de la surface de piscine pour la génération des locaux de vestiaires, douches, infirmerie et stockage dans le haut nord. Les nouvelles structures construites viennent ainsi s'intégrer au relief existant avec un faible impact visuel des rochers noirs dans la partie. Les deux niveaux de programme sont reliés à l'étude de marches intégrées naturellement à la pente. Afin de maximiser cette idée d'équilibre « naturel », la construction de ces volumes est prévue en béton armé moulé d'une tige ondulée en aluminium faisant écho à une émeraude glaciale grâce à sa matérialité brillante. La tige perforée permet de créer les locaux plus intimes des vestiaires. Le nouveau bâtiment s'intègre comme un rocher dans le paysage du village.



plan 1 : situation des aménagements

logique d'équilibre de moyen et d'impact minimal

plan 2 : construction de la piscine

plan 3 : construction de la piscine et du sc public

plan 4 : construction de la piscine et du sc public

plan 5 : construction de la piscine et du sc public

plan 6 : construction de la piscine et du sc public

plan 7 : construction de la piscine et du sc public

plan 8 : construction de la piscine et du sc public

plan 9 : construction de la piscine et du sc public

plan 10 : construction de la piscine et du sc public

plan 11 : construction de la piscine et du sc public

plan 12 : construction de la piscine et du sc public

plan 13 : construction de la piscine et du sc public

plan 14 : construction de la piscine et du sc public

plan 15 : construction de la piscine et du sc public

plan 16 : construction de la piscine et du sc public

plan 17 : construction de la piscine et du sc public

plan 18 : construction de la piscine et du sc public

plan 19 : construction de la piscine et du sc public

plan 20 : construction de la piscine et du sc public

plan 21 : construction de la piscine et du sc public

plan 22 : construction de la piscine et du sc public

plan 23 : construction de la piscine et du sc public

plan 24 : construction de la piscine et du sc public

plan 25 : construction de la piscine et du sc public

plan 26 : construction de la piscine et du sc public

plan 27 : construction de la piscine et du sc public

plan 28 : construction de la piscine et du sc public

plan 29 : construction de la piscine et du sc public

plan 30 : construction de la piscine et du sc public

plan 31 : construction de la piscine et du sc public

plan 32 : construction de la piscine et du sc public

plan 33 : construction de la piscine et du sc public

plan 34 : construction de la piscine et du sc public

plan 35 : construction de la piscine et du sc public

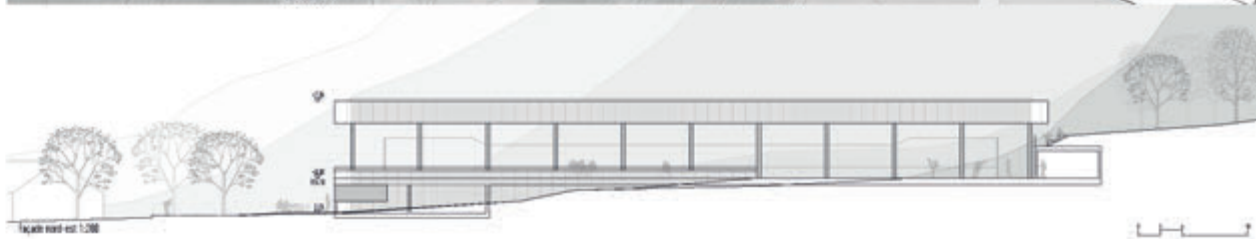
plan 36 : construction de la piscine et du sc public

plan 37 : construction de la piscine et du sc public

plan 38 : construction de la piscine et du sc public

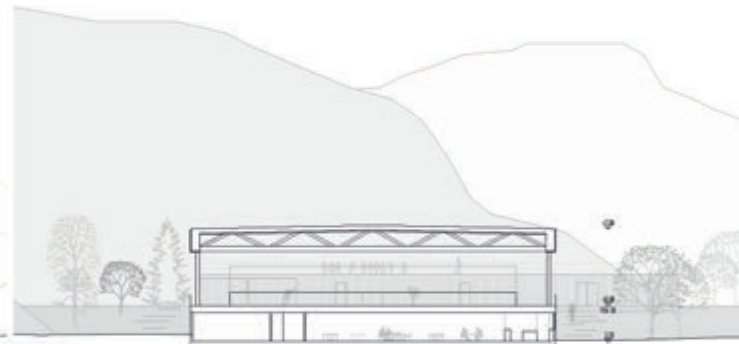
plan 39 : construction de la piscine et du sc public

plan 40 : construction de la piscine et du sc public

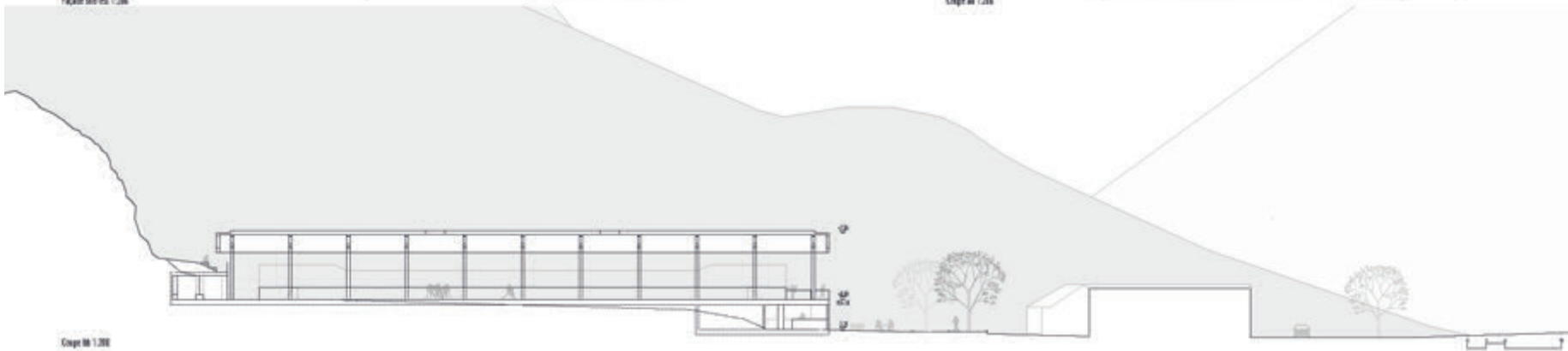




Facade sud-est 1:200



Coupe au 1:200



Coupe M 1:200

N°01 PODIUM

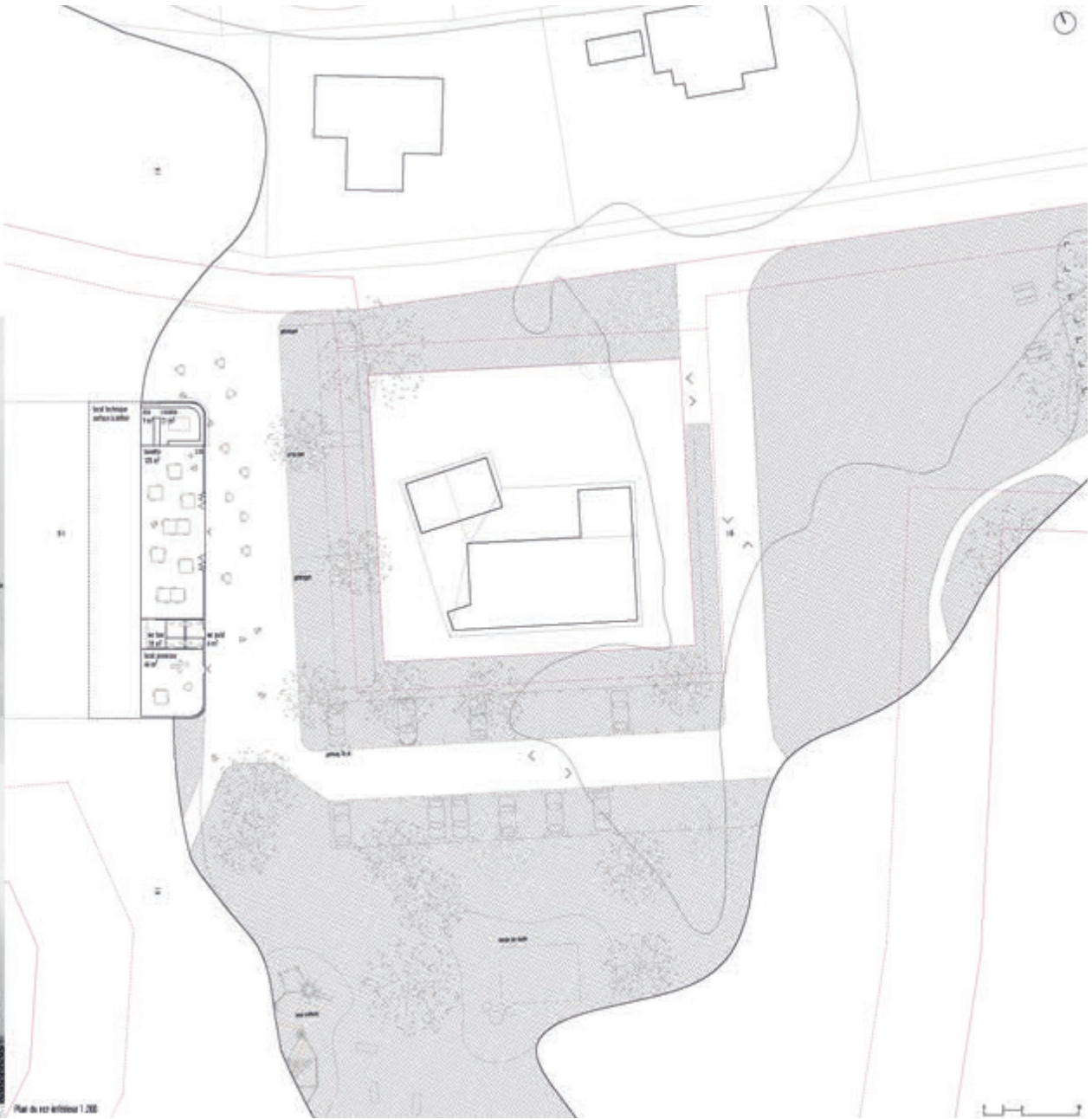
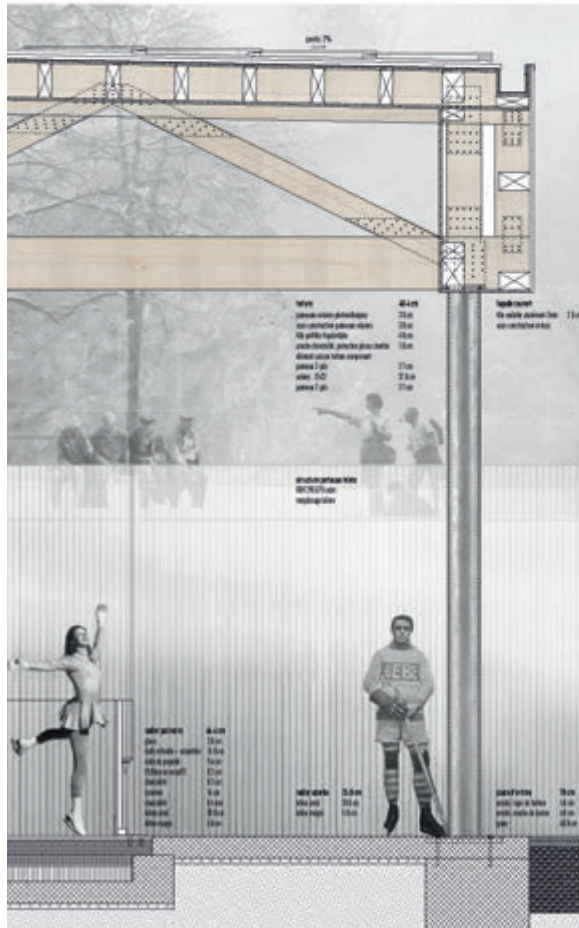
PODIUM

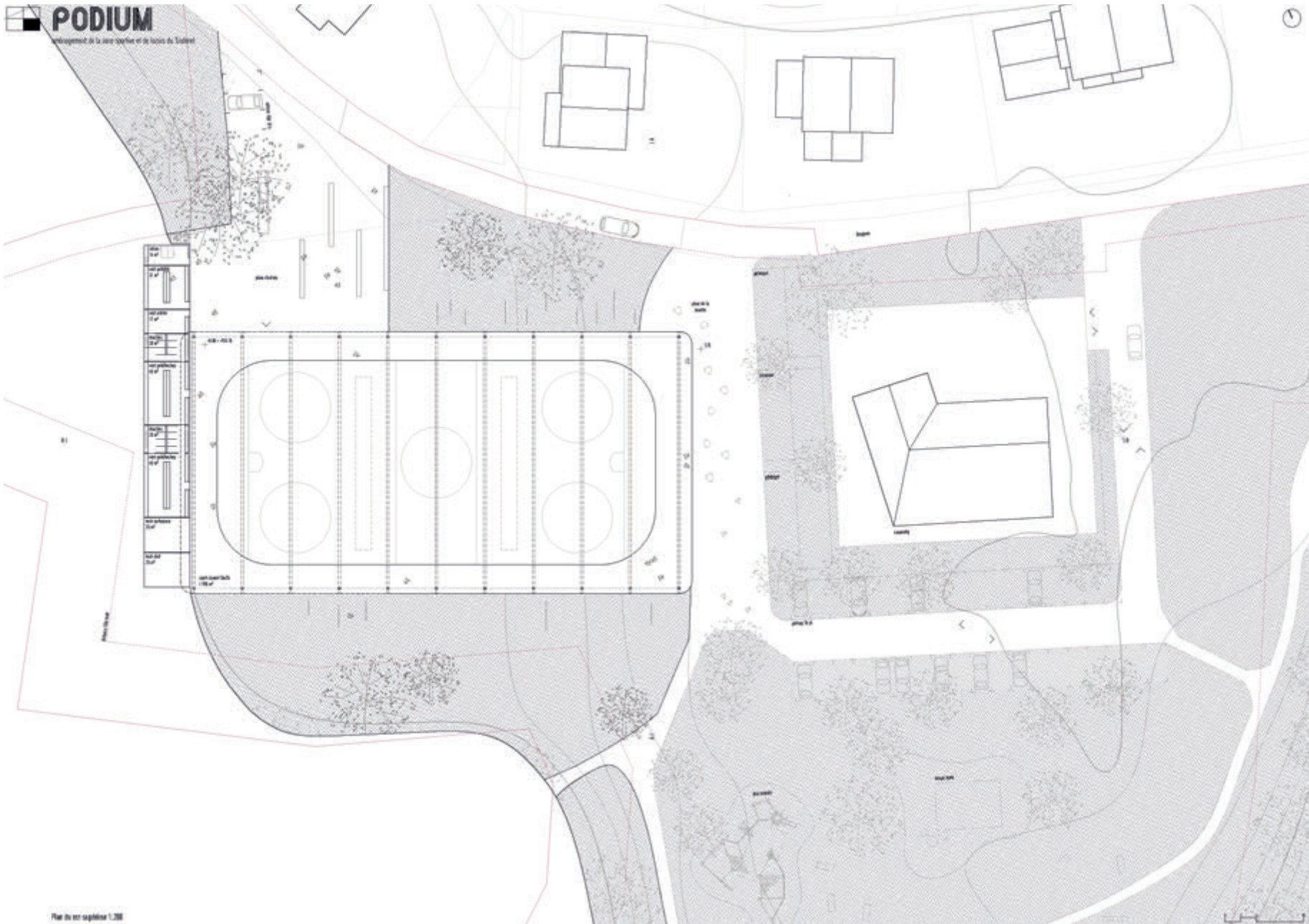
aménagement de la zone sportive et de loisirs du Tassin

Un couvent pour l'ère de pair

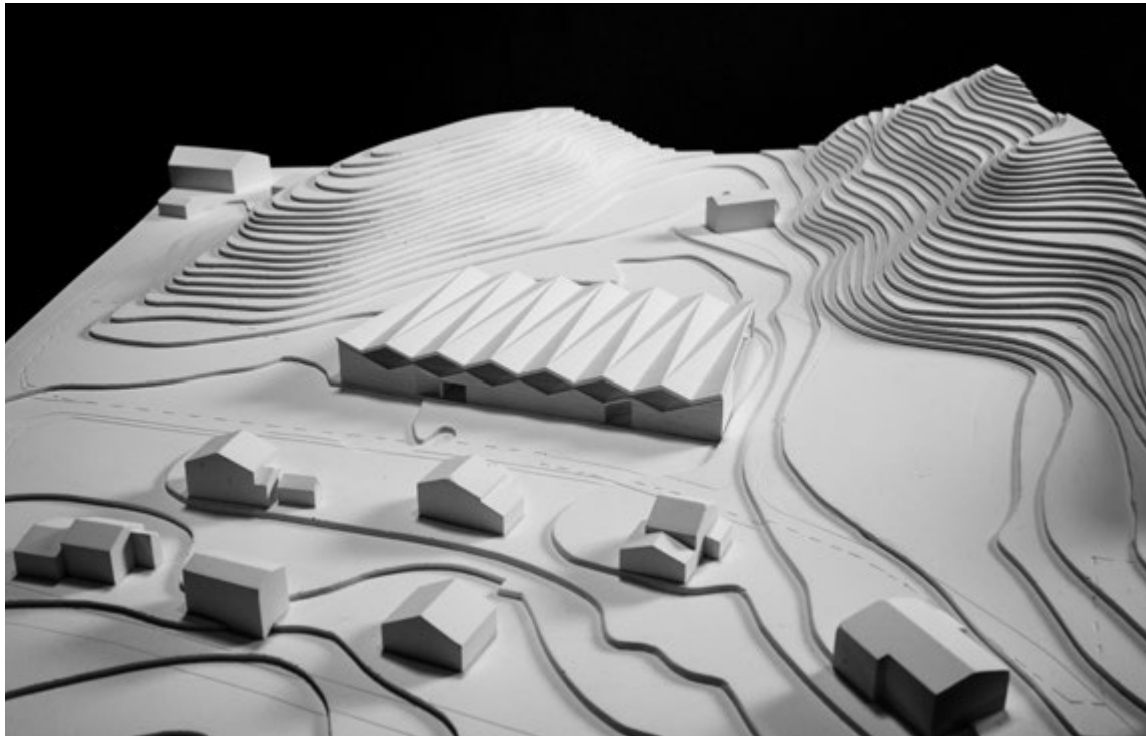
Le couvent est de plus de 20 ans et se situe sur un terrain plat métallique installé sur le dalle, le système constructif de la charpente en bois est pensé pour être assemblé sur place en plusieurs parties afin de faciliter les accès et les transports. Les éléments de structure en lamelle-collée haute résistance sont assemblés sur place pour former les fermes solaires de 25 mètres avant d'être posés sur les caisses métalliques. Le système secondaire de la charpente est composé de poutres caissons qui portent les caissons supplémentaires d'isolants et la couverture métallique qui pourra accueillir des panneaux solaires.

La légèreté et la robustesse de la charpente est validée en préhension par un bandeau métallique de la même matérialité que le tôle et le système installé au toit. L'aspect extérieur de la structure en bois offre un effet de lumière lors du déplacement vers le couvent et contribue à sa visibilité depuis le site pour les visiteurs. L'espace ouvert de l'ère de pair entre la colonne et le toit est structuré avec un système par rapport au vent de site tel un portique sur le passage d'entrée à la montée d'une marche de podium.





N°01 PODIUM



N°03 ROCK THE FOREST

3^E RANG / 2^E MENTION

DELALOYE ARCHITECTES SA, MARTIGNY

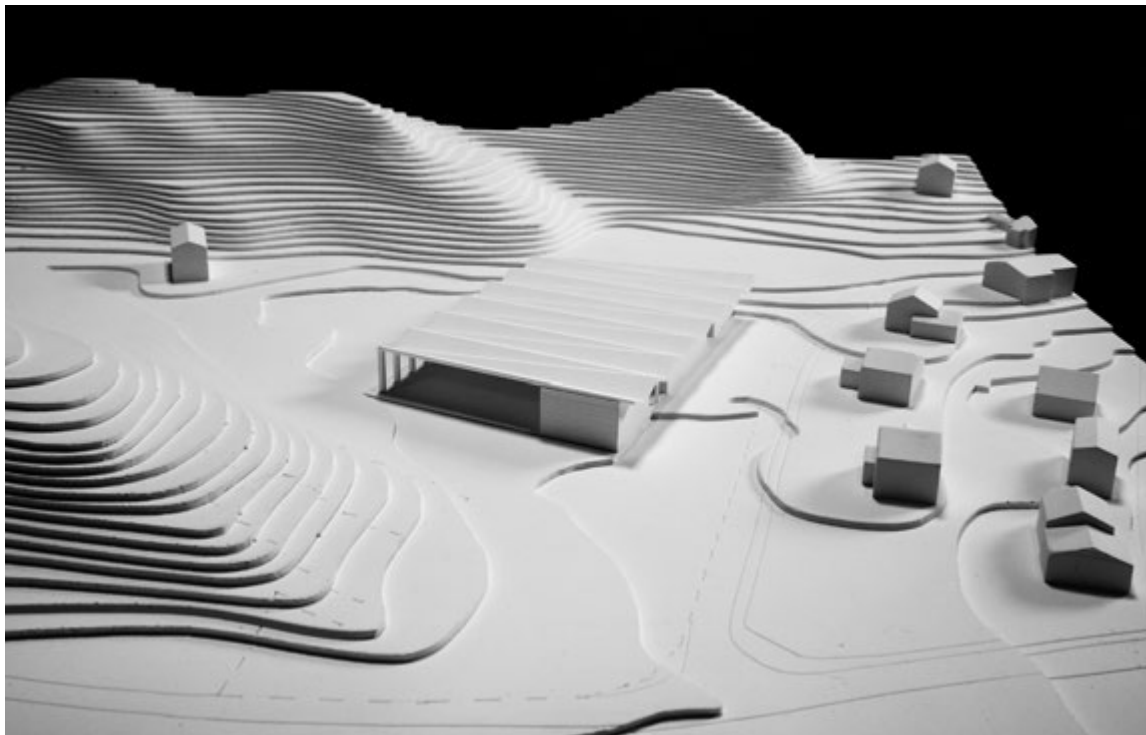
Collaborateurs et collaboratrices :

Delaloye François, Delaloye Luc,
Lampard Adrienne, Chappex Armand,
Nascimento Leonel

FORSTER-PAYSAGE SARL, PRILLY

Collaborateurs et collaboratrices :

Cerf-Carpentier Simon, Delporte Mehdi, Forster Jan,
Heimo Ludovic



Les auteurs du projet proposent de repenser la partie Nord du site à disposition de manière radicale. En démolissant les bâtiments existants (dont celui du canyoning hors périmètre du concours), la proposition cherche à redéfinir la relation entre la zone bâtie et le vallon de manière plus cohérente. Un nouveau volume, de dimension importante s'implante selon des règles suggérées par la topographie du vallon. Le saut d'échelle du nouveau volume par rapport au reste du village, déjà délicat dans sa configuration minimale, est, dans la proposition, encore augmenté par l'ajout des programmes préexistants sur le site. Malgré la qualité du travail d'intégration, de déformation et d'alignement proposé en plan et morphologiquement, le gabarit du bâtiment ne convainc pas.

Cette nouvelle polarité sportive et récréative se voit encore renforcée par la qualité des interactions et des synergies proposées par le nouveau projet et le programme du canyoning. Cependant, la pertinence de supprimer le bâtiment récemment construit du canyoning, bien qu'offrant la possibilité d'améliorer sensiblement la zone, reste excessive sous l'angle de l'économie générale du projet.

Le nouveau bâtiment forme un seuil avec la zone naturelle, limitant la construction du village de Salvan et proposant un dégagement visuel de grand qualité sur un espace naturel préservé. La mise en valeur du potentiel naturel du site est soutenue par une grande attention à la valeur environnementale du vallon.

La présence volumétrique sur rue malgré l'attention apportée à la géométrie des toitures conserve des proportions trop importantes par rapport au gabarit général de la zone. Un travail avec des altitudes de toitures différenciées entre les volumes fermés recevant les espaces du programme, et la surface polyvalente aurait permis de réduire l'échelle générale du projet depuis le Nord. En parallèle, le front bâti, cherchant à produire l'emphase des séquences spatiales jusqu'à la zone nature, aurait pu être plus nuancé afin d'offrir une plus grande perméabilité physique et visuelle à travers le bâtiment depuis la rue.

ROCK THE FOREST

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE SPORTIVE ET DE LOISIRS DU TIGRETT & TIGRETT

Idéologie

Le site du concours, le valon du Tigrett, est d'une qualité patrimoniale remarquable et offre un cadre privilégié avec ses forêts, son environnement, ses lacs qui créent un équilibre remarquable affectueux que l'on souhaite voir réaffirmé dans ce projet.

Avant ce projet, nous proposons de redonner à la vallée ses droits, de lui restituer les 2 critères du valon et de respecter les activités en un cadre offrant un dialogue respectueux avec son environnement.

Contexte

Cette fois-ci, nous développons un règlement du concours en proposant de construire un seul bâtiment à l'extrémité du camping. Cette implantation en bordure du chemin du Bouquet et dans l'axe du valon lui confère une situation privilégiée offrant un cadre le plus naturel possible. Le camping lui-même sera réaménagé en zones de services de cette nouvelle structure polyvalente, libérant ainsi une nouvelle surface grâce au réajustement des activités et du parking des équipements. Les nouvelles toiles de profiteurs seront en une toile multigéométries, capable d'accueillir et d'être utilisée de multiples façons au fil des saisons.

L'opération vise à transformer pour accueillir le confort de la pratique et des activités en valon des structures. Les sites constructifs sont définis afin d'obtenir un équilibre patrimonial et d'exploiter les qualités de chaque espace de nature. Notamment, les toiles seront conçues de façon à intégrer les structures existantes pour éviter de dégrader et après un usage, la possibilité de profiter de nouvelles structures pour offrir du confort et du plaisir.

Projet

Le projet rassemble tous les éléments du programme sous un seul toit formant un bâtiment unique intégré au contexte du valon du Tigrett et au cadre du valon. L'axe de paysage sera réaffirmé vers le sud.

La forme du bâtiment est pensée et intégrée, elle s'adapte au relief du valon et répond avec soin à la qualité de l'environnement. Les toiles et l'axe de paysage sont conçus de façon à intégrer les structures existantes pour éviter de dégrader et après un usage, la possibilité de profiter de nouvelles structures pour offrir du confort et du plaisir.

Les espaces extérieurs sont réajustés afin de créer un cadre de pratique et de loisir. Les toiles et l'axe de paysage sont conçus de façon à intégrer les structures existantes pour éviter de dégrader et après un usage, la possibilité de profiter de nouvelles structures pour offrir du confort et du plaisir.

Les éléments de programme sont regroupés dans un bâtiment de forme simple et longue, dans le long de la vallée. Il est percé de 2 passages qui offrent un accès spectaculaire à la zone de sport. En effet, cette structure est entièrement intégrée dans le relief. À l'extrémité du valon, elle se dissout dans le relief et se fond dans son environnement.

Des sections panoramiques d'accès à une partie de la vallée des vallées sont conçues en grande offrant un point de vue exceptionnel sur la zone de sport.



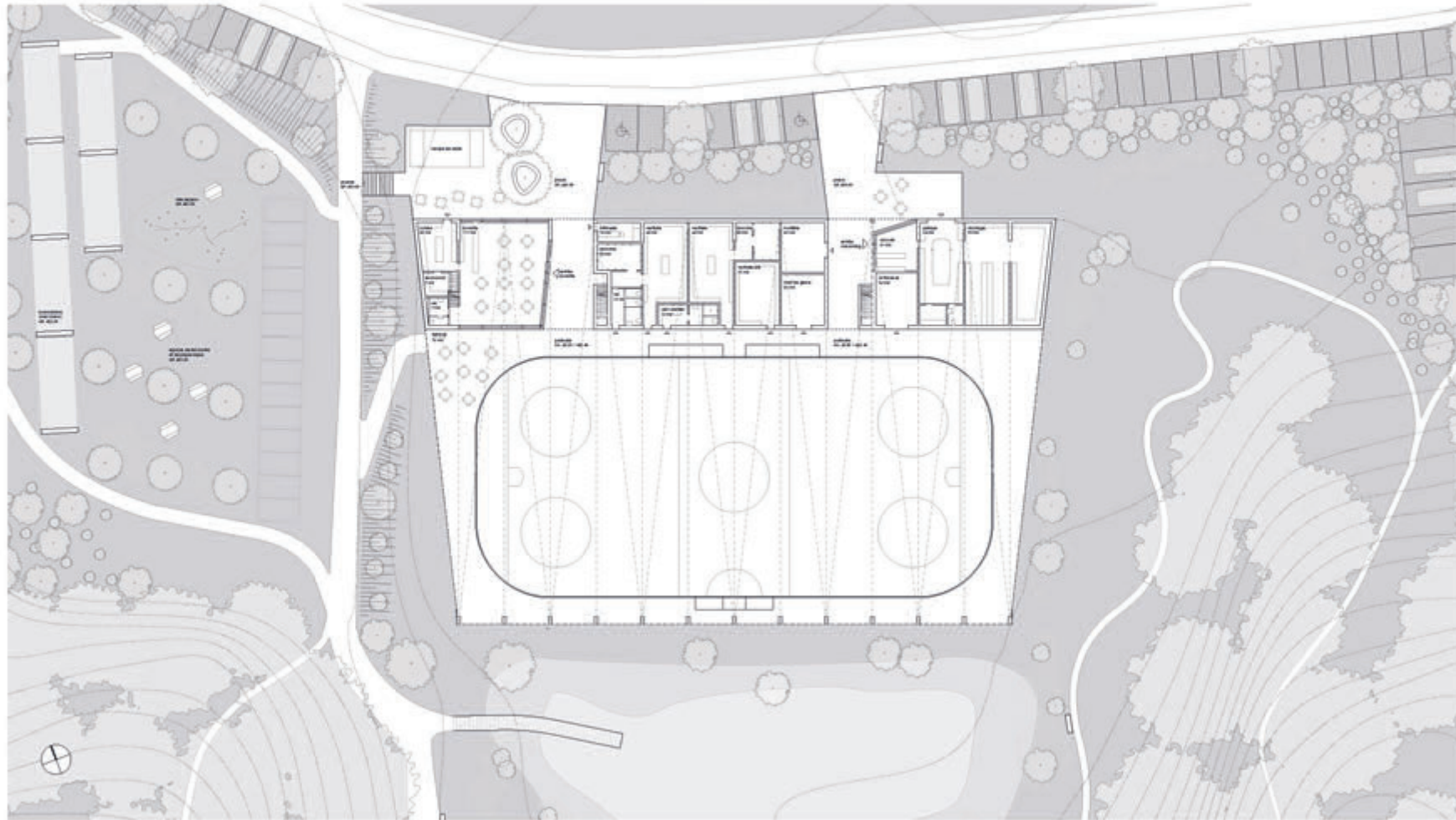
PLAN DE SITUATION _ 500

ROCK THE FOREST

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE SPORTIVE ET DE LOISIRS DU DISTRICT DE SAGHAN



plan de l'étage _200



plan du sol _200

ROCK THE FOREST

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE SPORTIVE ET DE LOISIRS DE TINCHEMÉ A SAGUAY

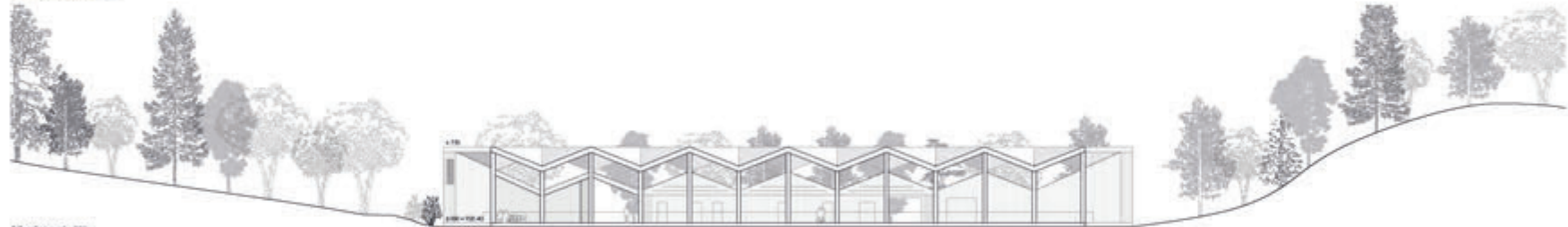


coupe transversale_200

coupe section ouest_200



coupe longitudinale_200



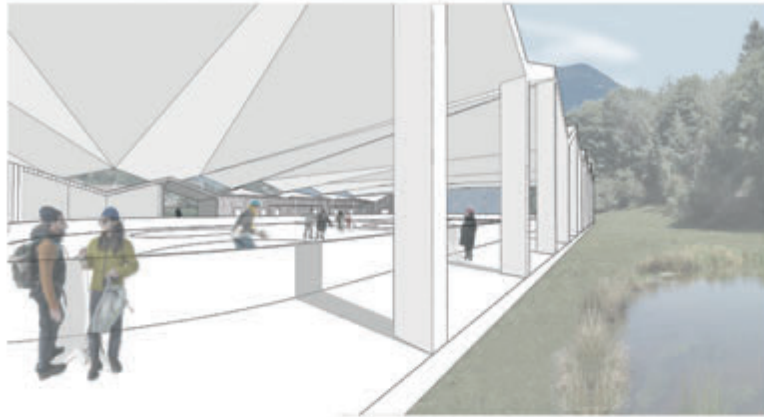
elevation sud_200



elevation nord_200

ROCK THE FOREST

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE SPORTIVE ET DE LOISIRS DU TRAVERT À SADAN



élévation nord, étape 1, 500

Concept paysager

Le site est un point patrimonial majeur de la commune, tant qu'un site dont les particularités naturelles et historiques sont évidentes, que dans le cadre de la **Vallée du Tréport**, la commune de Sadan jouit d'un cadre bâti et d'un paysage d'exception. Ce contexte régional riche et varié s'ajoute également dans le contexte local du site, comprenant des lieux fondateurs porteurs des valeurs à savoir archéologique et **historique**, tout comme des habitats et usages anthropomorphes remarquables.

Le site en lui-même prend la forme d'un **vallonnement** entre deux collines boisées, elles-mêmes délimitées par des versants de conformation locale orientés le sud-est. L'objectif est de créer un cadre et quelques anciennes ruines de l'ère celtique et romaine à l'ère de l'abbaye. C'est pourquoi nous proposons de maintenir la protection et le paysage du **patrimoine naturel** et paysager du village du Tréport, notamment au regard de la **diversité** des espèces **botaniques**, géologiques et végétales existantes.

ÉPURES STRUCTURELLES

L'implantation de la nouvelle palette permet un aménagement cohérent et une utilisation maximale du sol au regard de l'aménagement territorial de la commune de Sadan. Elle permet de valoriser la présence de l'eau sur le site, d'attirer la création d'espaces résidentiels, d'être un lieu de vie abrité et ombragé, et finalement de limiter l'impact paysager de la zone de lots proposée en permettant une réorganisation **patrimoniale** et harmonieuse de l'ensemble du site. La partie Ouest du site, à l'emplacement de l'ancienne abbaye, se reforme en une zone d'accueil des visiteurs et usages du site. En dépassant les dimensions maximales en **patrimoine** du site, les éléments de **patrimoine** de l'abbaye et de la place de la colline sont réorganisés, tout en gardant une bonne ouverture visuelle en direction du village du Tréport et des collines boisées.

RESEAU ENVIRONNEMENTAL

La présence dominante d'eau dans le terrain impose également de créer une **albâtre naturelle** du village du Tréport, que le projet vise à valoriser. Les réseaux hydrauliques sont une **albâtre naturelle** **environnementale**, dont dépendent de nombreuses espèces pour se reproduire ou se nourrir. L'abandon de l'eau se traduit par une dégradation de la biodiversité mais aussi de **biomasse**. Face au réchauffement climatique, les impacts de la sécheresse, du réchauffement par l'augmentation des **températures** et du **stress hydrique** sont d'autant plus importants que réduites les capacités de résilience des écosystèmes. La mise en place de ce réseau permet de garantir une bonne ouverture visuelle en direction du village du Tréport et des collines boisées.

ACTIVÉS ANIMÉS

L'intégration de nouvelles parcelles permet l'équipement partiel de cette préservation environnementale, tout en veillant à limiter l'impact de son intégration. Prenant comme base les services offerts par le cadre du village, un parcourt en boucle vient compléter le parcourt de randonnée dans une circulation respectueuse et sécurisée.

Eau et environnement



Accès et circulation



Usage et réaménagement



Déroulé

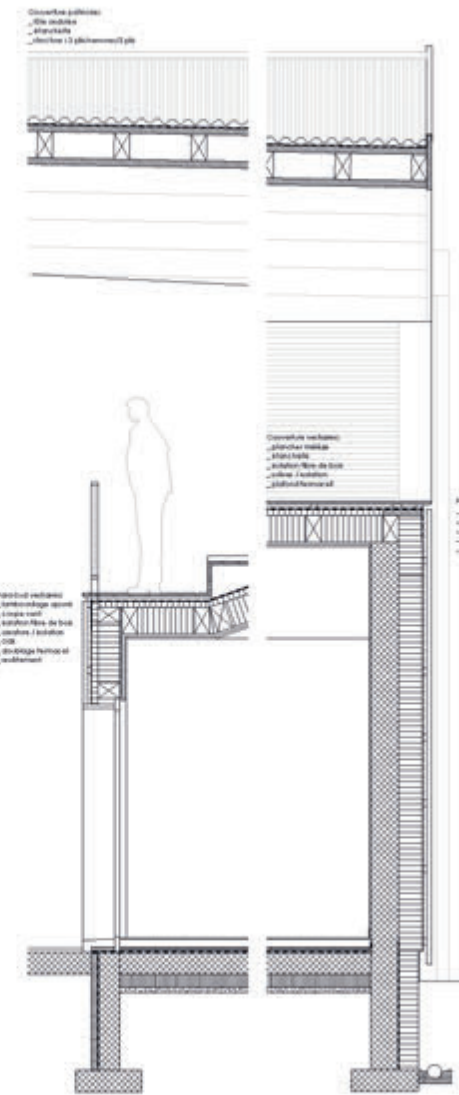
Tous les éléments du programme sont regroupés dans le bâtiment d'habitat qui s'élève le plus haut dans la grande vallée. Ce bâtiment prend sa forme totale indépendante de celle de la palette qui pourra se réaliser dans une 2^e étape.

Matériaux

La structure et le contenu du bâtiment est essentiellement construit en bois. La prise de conscience récente de l'urgence d'utiliser des matériaux naturels et renouvelables a fait passer à une fois l'engagement pour le bois, en particulier le chêne ou le mélèze représente une ressource abondante.

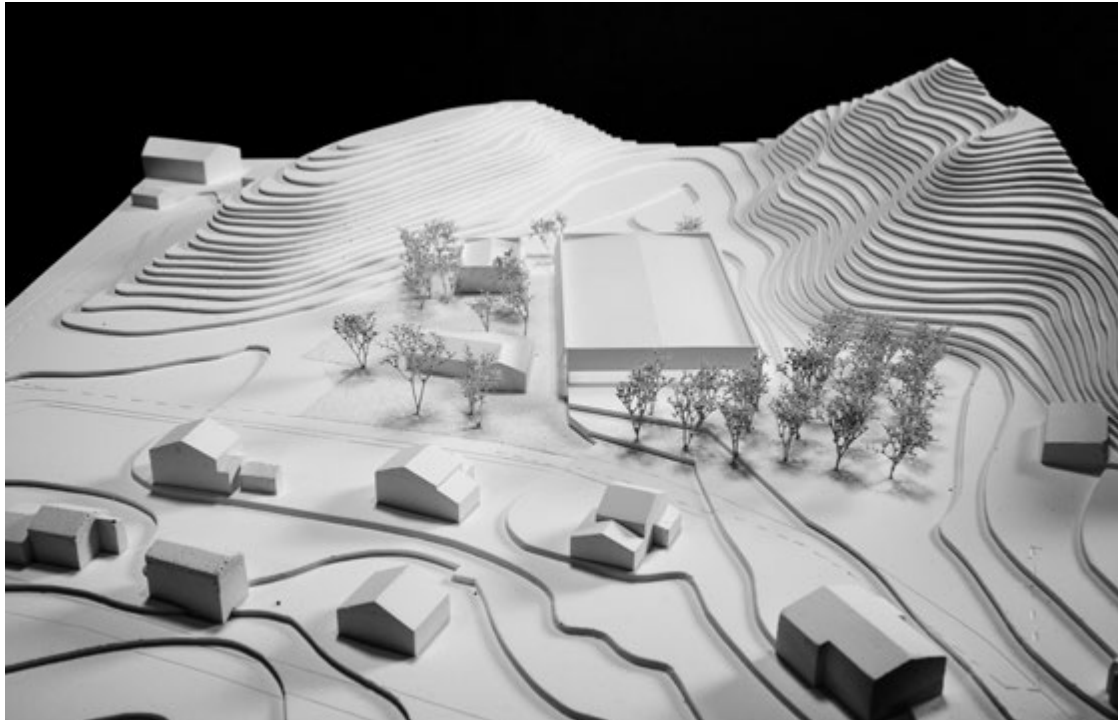
Pour des raisons structurelles évidentes, la partie Nord du bâtiment de services est réalisée par un mur en béton coulé sur place, capable de reprendre les charges et les efforts des poteaux de la palette. Les autres parties sont construites en ossature bois, l'ensemble des façades est recouvert d'un revêtement végétal épais en mélèze. La toiture des locaux, composée de poutres de charpente traditionnelles en bois, est recouverte d'un plancher isolé et recouvert de terre sur lequel sont aménagés les jardins. La toiture de la palette est constituée de grands poteaux en bois en regard d'un aspect sculptural. Les poteaux sont composés d'une structure de charpente double sur chaque face de poteaux multiples pour être à la fois de structure et de revêtement. La face supérieure sera recouverte d'une fine palette, les poteaux seront en chêne ou mélèze. Des espaces de toit, avec des encadrements de poteaux sur les murs en béton des vestiaires et du Sud de manière ponctuelle et plus légère sur des poteaux en bois, éclairant les salles et les cours.

L'architecture architecturale de cette construction représente à la fois la technique et l'habitat, visible en façade et intégrée avec son utilisation.



coupe_20

PROJETS NON PRIMÉS



N°02 LA LIJA DE LA DJUE

SIMON PILLET ARCHITECTE EPFL SIA, MARTIGNY
AVEC FRANCOIS NANTERMED ARCHITECTE EPFL
SIA ARB, CHAMPÉRY

AVEC SARA MARTINEZ BRAVO, RAVOIRE

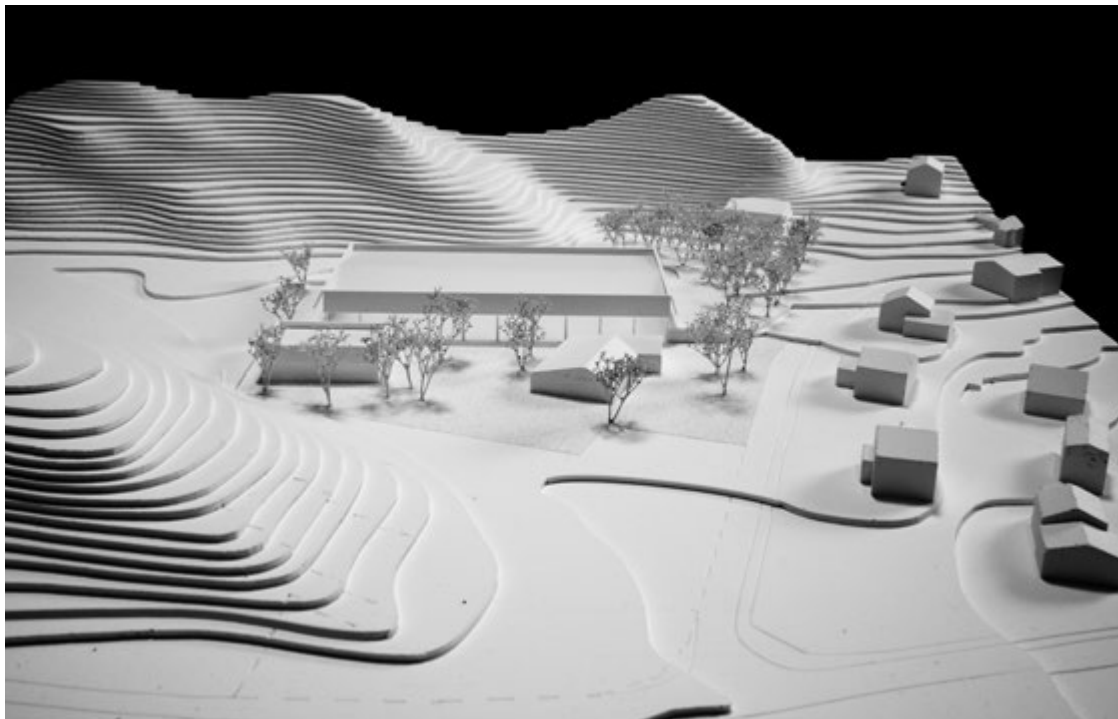
Collaborateurs et collaboratrices :

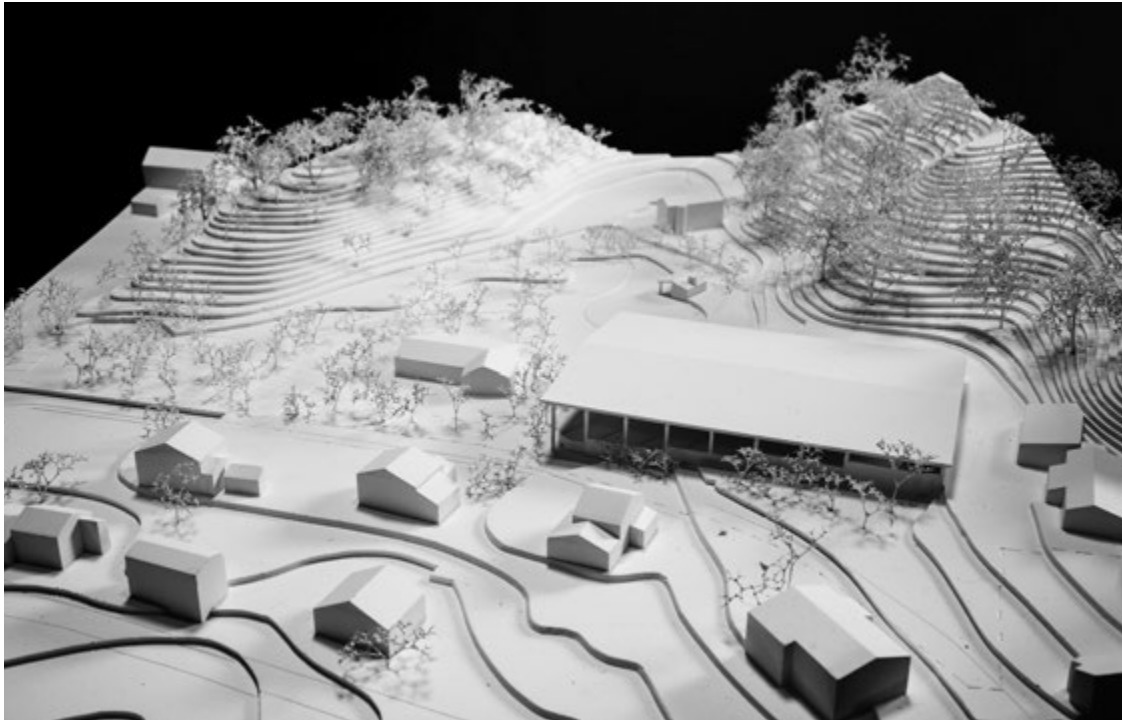
Pillet Simon, Martinez Bravo Sara, Nantermod François

XAVIER MOULIN, ARCHITECTE PAYSAGISTE, FULLY

Collaborateurs et collaboratrices :

Moulin Xavier





N°05 KLYEIRYA

DER ARCHITECTES, SAXON

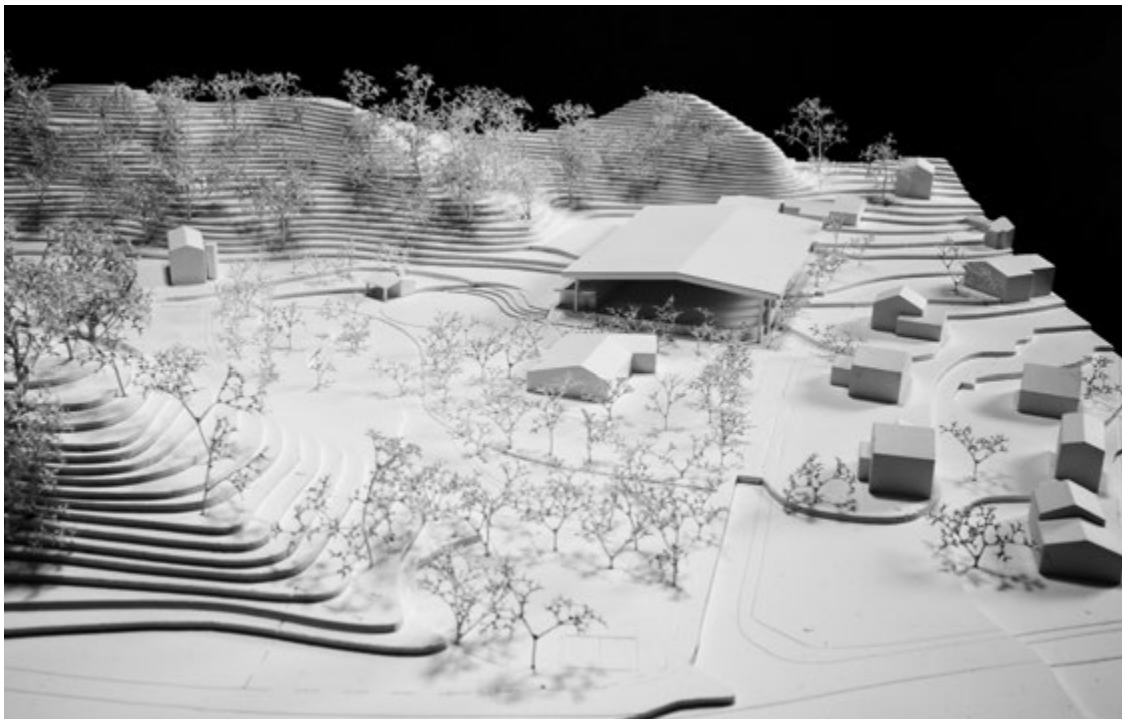
Collaborateurs et collaboratrices :

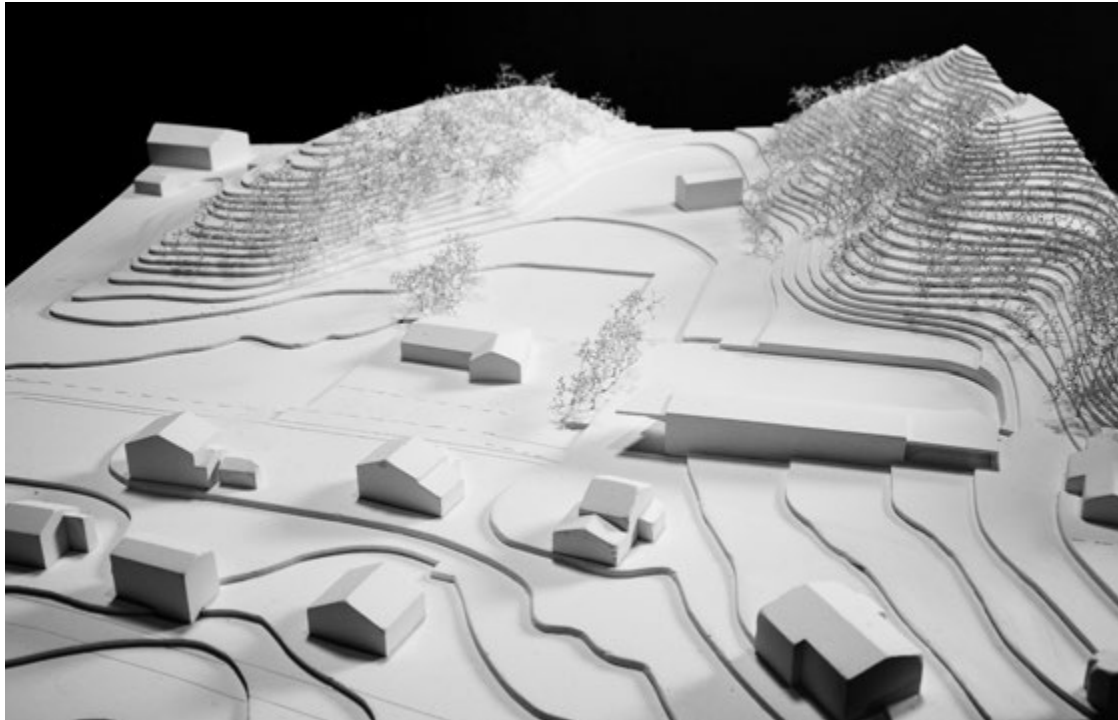
Reuse Charlotte, Délez Marc

VEGETALYS SARL, LE CHÂBLE

Collaborateurs et collaboratrices :

Meylan Valentine, Détraz Vincent





N°06 JOUBARBE, THYM, SAUGE, 1, 2, 3

REVAZ ARCHITECTES SARL, MARTIGNY
AVEC BAAU, BUREAU D'ARCHITECTURE ET D'ACTES UR-
BAINS, AIGLE

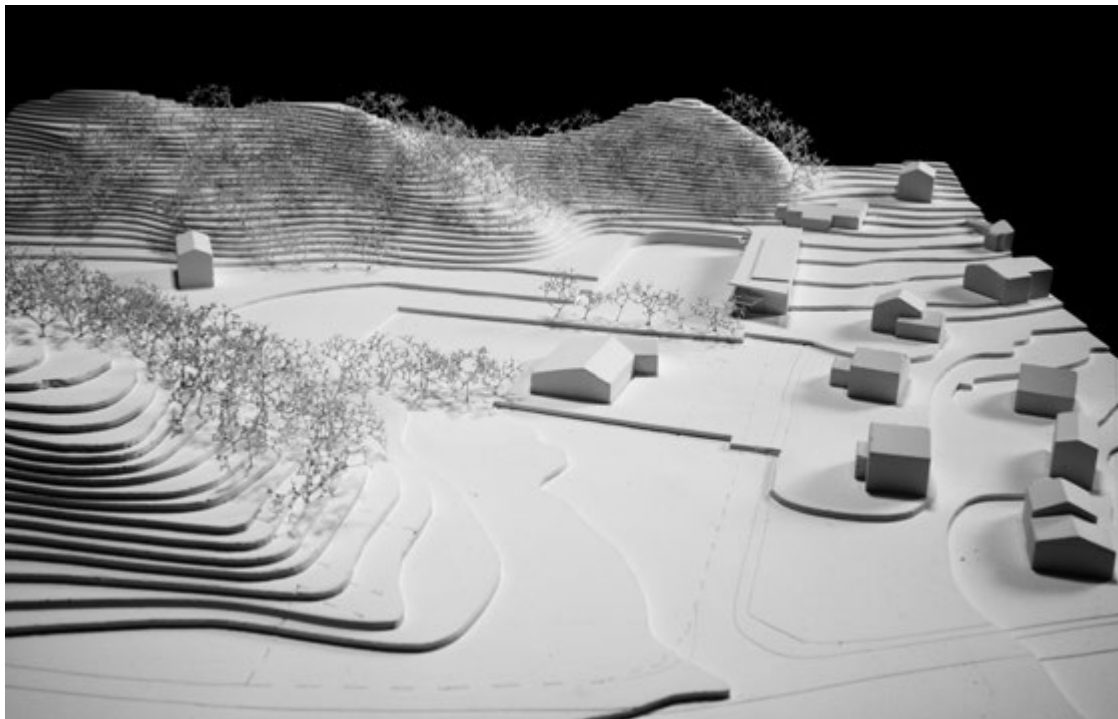
Collaborateurs et collaboratrices :

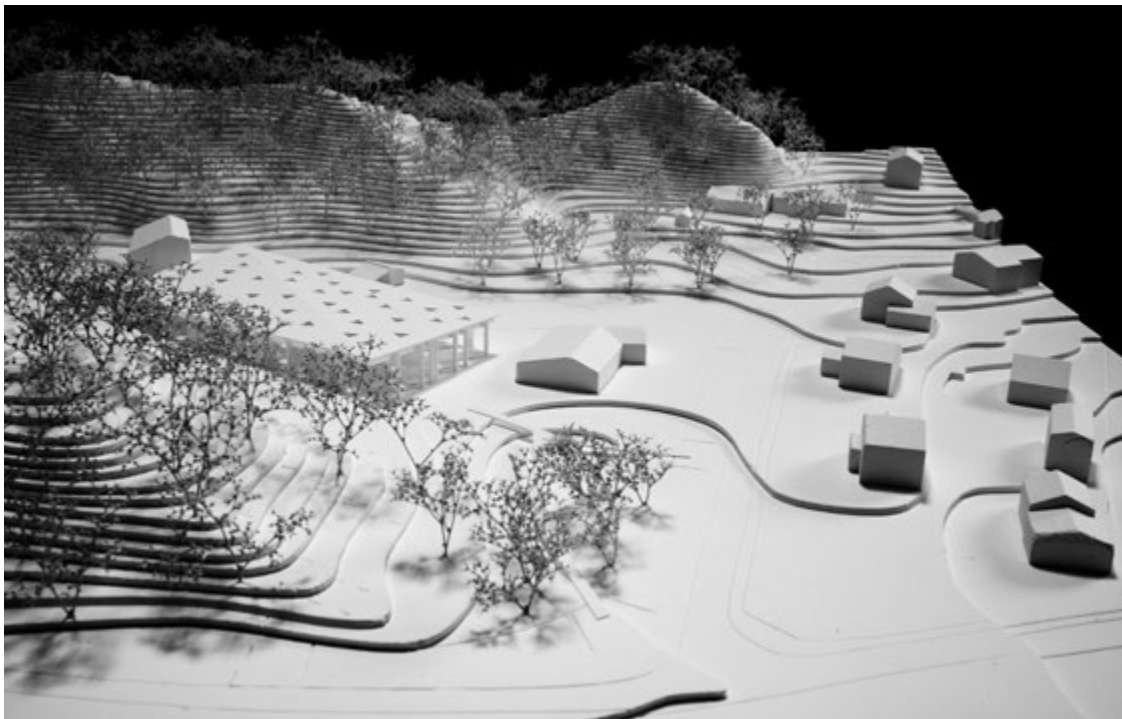
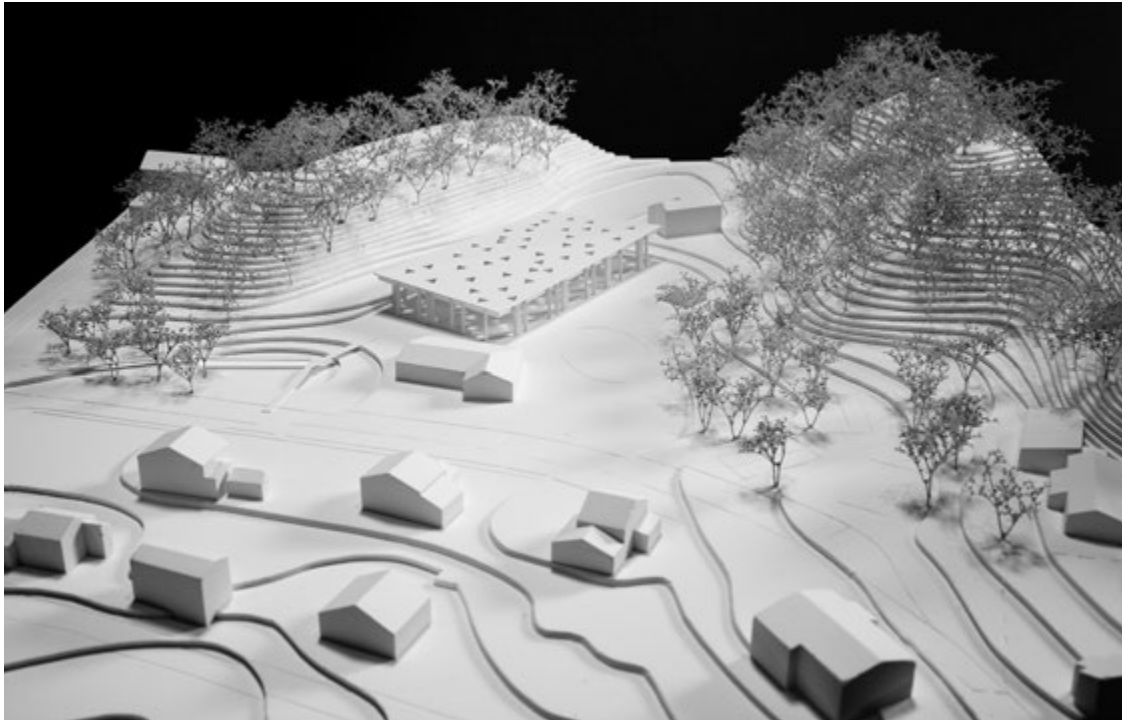
Bellon Jonathan, Rohrer Jonathan, Revaz Alexandre, Tacca Julien,
Richard Souraïna

CONSTANTIN PARCS ET JARDINS SA, MARTIGNY

Collaborateurs et collaboratrices :

Constantin Stéphane





N°07 LA CANOÉE

ATELIER IT SARL ARCHITECTES HES EPF,
MARTIGNY

Collaborateurs et collaboratrices :

Coutaz Nicolas, Decombaz Lionel, Epiney Pierre,
Latham Martin

PASS-AGE ARCHITECTES PAYSAGISTES HES
FSAP, SION

Collaborateurs et collaboratrices :

Carron Alban, Lievre Florent

